COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-OUENTINOIS

OBJET

CONSEIL
COMMUNAUTAIRE Formation des élus.

RAPPORTEUR Mme la Présidente

Date de convocation : 06/07/20

Date d'affichage : 06/07/20

Nombre de Conseillers en exercice : 76

Quorum: 26

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 75

Nombre de Conseillers

votants: 75

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 10 JUILLET 2020 à 10h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présent(e)s:

M. Jean-Marie ACCART, M. Frédéric ALLIOT, M. Sébastien ANETTE, Mme Virginie ARDAENS, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Xavier BERTRAND, Mme Colette BLERIOT, M. Fabien BLONDEL, M. Grégoire BONO, M. Michel BONO, M. Elie BOUTROY, M. Alain BRISON, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Julien CALON, M. Philippe CARAMELLE, M. Luc COLLIER, M. Yves DARTUS, M. Thierry DEFRANCE, M. Hugues DEMAREST, M. Bernard DESTOMBES, Mme Sandrine DIDIER, Mme Jocelyne DOGNA, Mme Aïcha DRAOU, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Gérard FELBACQ, M. Dominique FERNANDE, M. Christophe FRANCOIS, M. Jean-Louis GASDON, Mme Francine GOMEL, M. Jean-Marie GONDRY, M. Alexis GRANDIN, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Ghislain HENRION, M. Patrick JULIEN, M. Jérôme LECLERCO, M. Benoît LEGRAND, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Philippe LEMOINE, M. Denis LIESSE, M. Stéphane LINIER, Mme Frédérique MACAREZ, Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, M. Frédéric MAUDENS, Mme Agnès MAUGER, M. Christian MOIRET, M. Roland MORTELLI, M. Damien NICOLAS, Mme Colette NOEL, Mme Agnès POTEL, M. Arnaud PROIX, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Sylvie SAILLARD, M. Louis SAPHORES, M. Damien SEBBE, Mme Aïssata SOW, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe VIGNON, M. Jean-Marc WEBER.

Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Françoise JACOB représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Lise LARGILLIERE représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Roger LURIN représenté(e) par M. Denis LIESSE, M. Michel MAGNIEZ représenté(e) par Mme Aïssata SOW, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Béatrice BERTEAUX, M. Karim SAÏDI représenté(e) par Mme Djamila MALLIARD, M. Olivier TOURNAY représenté(e) par M. Julien CALON, Mme Nathalie VITOUX représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD

Absent(e)s:

M. Vincent SAVELLI

Secrétaire de séance : M. Louis SAPHORES

Les membres du conseil communautaire ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions électives, dans le respect des dispositions de l'article L.2123-12 du code général des collectivités locales.

Les crédits ouverts à ce titre ne pourront excéder 20 % du montant total des indemnités qui peuvent être allouées aux élus de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

Dans ce cadre, les grands axes de formation retenus seraient les suivants :

- gestion comptable et financière;
- gestion des personnels et ressources humaines ;
- marchés publics;
- urbanisme opérationnel et réglementaire;
- droit des assemblées locales ;
- statut de l'élu;
- environnement et cadre de vie ;
- développement local;
- communication et technique d'expression.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'approuver les axes de la formation des élus communautaires dans les conditions mentionnées au présent rapport.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopté à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,

La Présidente,

Frédérique MACAREZ